

COMMUNE DE LE TUZAN
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un , le 15 décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Le Tuzan, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **BENICH
Christiane, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 8 décembre 2021**

Présents : Mme BENICH Christiane, Mme CHAVES-LOPEZ Marie-Chantal, Mme CAZAUX-ROCHER Céline, MME BEYNEY Séverine, MME CAVIGNAC Sandrine, MME BERNARDI Françoise, Mme FAU Colette

Absents: M. DUTRUCH Bruno ; M. DOIT Ludovic ; Mme BERGEY Valérie

Procurations : M. DUTRUCH à Mme BENICH ; M. DOIT à Mme CAVIGNAC ; Mme BERGEY à Mme BEYNEY

Mme CAVIGNAC Sandrine a été désignée comme secrétaire de séance.

N° d'ordre : 5

Objet : FIXATION DU TARIF DE L'EAU POUR L'ANNEE 2022

Madame le Maire, après avoir fait le bilan de l'année écoulée, propose à son Conseil **d'augmenter** le prix du m3 d'eau consommée ainsi que le prix du terme fixe annuel. Elle indique que la redevance pour la pollution domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte pour 2022 demeure inchangée par rapport à 2021. Le tarif de cette redevance est fixé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Madame le Maire propose que cette délibération soit reconductible jusqu'au changement des tarifs.

Tarifs 2021

- le prix fixe annuel location compteur	54.00 €
- le prix du m3 d'eau consommée	1.58 €
- la taxe pollution au m3	0.33 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide :**

- ✓ Que les tarifs 2022 seront les suivants :
 - le prix fixe annuel location compteur : **58.00 €**
 - le prix du m3 d'eau consommée : **1.63 €**
 - la taxe pollution au m3 : **0.33 €**

- Que cette délibération soit reconductible jusqu'au changement des tarifs.

Votants	10
Pour	9
Contre	0
Abstention	1

Le Tuzan, le 15 décembre 2021
Le Maire,

BENICH Christiane

